PROCÈS VERBAL

DE LA SESSION ORDINAIRE DU

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DE L'ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE

TENUE LE 22 septembre 2022

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures quinze.

SONT PRÉSENT(E)S :	Mmes : Mylène Barbeau Kim Guillemette Caroline Pelchat Roxanne Morin
SONT ABSENT(E)S :	Mme : Karoline Alain Annie Boliy Marie-Philippe Bisson Rachel Champagne Karine Briand Audrée Vallières

1. ACCUEIL, PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM		Il est 19h35. Anik Saumure souhaite la bienvenue. L'assemblée est présidée par Anik Saumure.
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 SEPTEMBRE 2022	**CE-56-22**	L'ordre du jour du 22 septembre 2022 est lu puis adopté. **Adopté par Mylène Barbeau**
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2022	**CE-57-22**	Le procès-verbal du 13 juin 2022 est lu puis adopté. **Adopté par Caroline Pelchat**

4. ÉLECTIONS AUX DIFFÉRENTS POSTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT **CE-58-22**

a) Nomination d'un(e) président(e) :
Mylène Barbeau

b) Nomination d'un vice-président :
Caroline Pelchat

c) Nomination d'un(e) secrétaire :
Anik Saumure

d) Élection des membres du conseil d'établissement :
Roxanne Morin
Kim Guillemette

Anik Saumure vérifiera si Zoé Jobin-Chayer et Marie-Claude Lemay souhaitent encore faire partie du CE. Marie-Joëlle Desrosiers a signifié son intérêt.

Élection du représentant au comité de parents et du substitut :
Aucun

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à présenter.

6. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public

7. DATES ET HEURES DES RENCONTRES ANNUELLES **CE-59-22**

15 novembre à 18h30
24 janvier à 18h30
20 mars à 18h30
20 juin 18h30

Approuvé par Roxanne Morin

8. APPROBATION DES ACTIVITÉS **CE-60-22**

Les activités annuelles de l'école sont approuvées pour l'année scolaire. Les parents seront informés des sorties. Un calendrier sera donné en début d'année.

Approuvé par Caroline Pelchat

9. APPROBATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX	**CE-61-22**	L'organisme Ami-Danse pourra utiliser le gymnase pour donner des cours et des spectacles. Des frais de 300 $ sont chargés et remis pour les activités de l'école. **Approuvé par Kim Guillemette**
10. AUTRES SUJETS	**CE-62-22**	Il est proposé que pour la mesure Aide aux parents (15024), un montant de 1906$ soit utilisé pour acheter des livres et des jeux pour les élèves. **Adopté par Annie Boily**
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	**CE-62-23**	Il est 20h, madame Anik Saumure lève l'assemblée. **Approuvé par Mylène Barbeau**

Présidente
Mylène Barbeau

Directrice
Anik Saumure